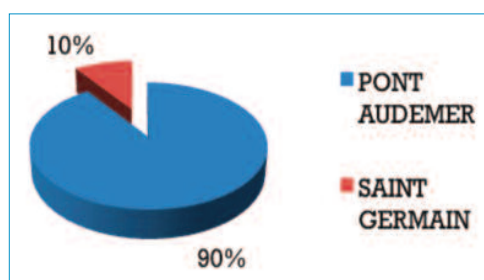


## Une programmation pluriannuelle pour les investissements

Investissements programmés sur plusieurs années pour les projets suivants :

- Rue du Coudray
- Construction du cinéma
- Rue Sadi-Carnot
- Réhabilitation de l'école de Saint Germain

### UN SEUL BUDGET 18,9 MILLIONS D'EUROS



La commune nouvelle aura un seul budget.

Des sommes pourront, suivant la situation et les besoins, être déléguées pour la gestion courante.

## LE BUDGET

### Evolution de la recette par habitants :

	RESSOURCES	NOMBRE D'HABS	RECETTE PAR HABITANT EN €
situation actuelle PONT-AUDEMER	17 270 549	9 270	1883
situation actuelle SAINT-GERMAIN-VILLAGE	1 616 755	1 748	925
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>18 887 304</b>	<b>11 018</b>	<b>1 714</b>

Pour 2019, les taux sont calculés à partir du produit des impôts.  
Ce n'est pas une simple moyenne entre les taux actuels.

## LA FISCALITÉ

### LES ÉCARTS DE FISCALITÉ : (à titre indicatif)

	ÉCART SAINT-GERMAIN-VILLAGE		ÉCART PONT-AUDEMER		TAUX UNIFIÉ LA 13ème ANNÉE
	SUR 12 ANS	PAR AN	SUR 12 ANS	PAR AN	
TAXE D'HABITATION FONCIER BATI	4,38%	0,34%	-0,77%	-0,06%	13,83%
FONCIER NON BATI	6,03%	0,46%	-0,71%	-0,05%	22,77%
COT. FONCIERE DES ENTREPRISES	16,98%	1,31%	-11,26%	-0,87%	53,47%
	3,49%	0,27%	-0,13%	-0,01%	16,30%

### TAUX 2017 : (pour mémoire)

	PONT-AUDEMER	SAINT-GERMAIN
TAXE D'HABITATION FONCIER BATI	16,89%	9,52%
FONCIER NON BATI	23,48%	16,74%
CFE	64,73%	36,49%
	16,43%	12,81%

Les écarts de taux de fiscalité présentés ne s'appliquent que sur le taux communal.

### UNE CHARTE DE GOUVERNANCE...

*Les deux conseils municipaux de Pont-Audemer et Saint-Germain-Village ont adopté en octobre une charte de gouvernance. Elle reprend les objectifs présentés dans ce document, des objectifs articulés autour de l'avenir du territoire et des services aux citoyens. Cette charte adoptée a une valeur d'engagement moral pour les élus.*

**Vous avez des questions ? Vous pouvez nous contacter :**  
[contact@saint-germain-village.fr](mailto:contact@saint-germain-village.fr) ou [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

Directeur de publication :  
M. Michel Leroux

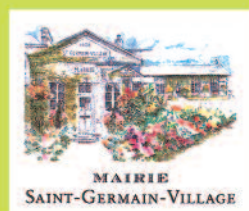
Réalisation : Service communication  
Ville de Pont-Audemer  
[www.ville-pont-audemer.fr](http://www.ville-pont-audemer.fr)  
02.32.41.08.15  
[www.saint-germain-village.fr](http://www.saint-germain-village.fr)  
02.32.41.04.99

Impression : TALESCA

# COMMUNE NOUVELLE

PONT-AUDEMER ET SAINT-GERMAIN-VILLAGE  
JANVIER 2018

*Une commune de plus de 11 000 habitants*



Madame, Monsieur,

Saint-Germain-Village et Pont-Audemer, par délibération commune du 24 octobre dernier, ont décidé de sceller leur destin, en unifiant les deux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette décision n'est pas tout à fait un hasard, ni une surprise, tant nos deux communes partagent et vivent sur le même bassin de vie et d'emploi, tant les connections, les cohérences et les échanges sont nombreux.

Nous faisons ce choix à un moment charnière de la vie de nos collectivités locales. A l'heure de la création des nouvelles grandes intercommunalités, des métropoles, de la Normandie réunifiée, nos communes jouent leur avenir. Nous regrouper, nous permettra de créer des ensembles urbains plus forts, plus solides, pour exister dans ce nouvel environnement institutionnel en mouvement.

La Commune Nouvelle nous permettra aussi de consolider notre budget et de pérenniser nos capacités d'investissement. Au regard de la baisse des dotations des collectivités, des normes qui pèsent de plus en plus, des obligations qui nous sont transférées, de la suppression à venir de la taxe d'habitation, nous devons plus que jamais, assurer notre équilibre budgétaire.

Cette dynamique repose sur un constat partagé, un projet commun et une ambition collective. Assurer l'avenir de notre territoire et garantir aux citoyens l'accès à des services de proximité et de qualité, tel est notre seul et unique objectif.

Le « Mariage » de Saint-Germain-Village et de Pont-Audemer est consenti, logique et nécessaire. Cette union se fait en toute transparence, avec la volonté permanente d'imaginer notre avenir commun. Dans ce « 4 pages », vous en trouverez, point par point, étape par étape, les conséquences pour vous au quotidien.

Ecrivons ensemble un nouveau chapitre de notre histoire.

Philippe Lechevalier  
Maire de Saint-Germain-Village

Michel Leroux  
Maire de Pont-Audemer

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Saint-Germain Village et Pont-Audemer ne feront plus qu'une seule et même commune. Suite aux rencontres publiques organisées sur le sujet en septembre, nous avons souhaité revenir sur les questions que vous pouvez vous poser.

## Quelle va être mon adresse ?

La commune nouvelle s'appellera Pont-Audemer.

- Pour les **habitants résidents actuellement sur Saint-Germain Village** :



À noter : il n'y a pas besoin de refaire vos papiers, vous les gardez jusqu'à la fin de leur durée de validité.

- Pour les **habitants résidents sur Pont-Audemer**, il n'y a **pas de changement** d'adresse.



## Que devient la vie associative ?

Les associations des communes, le comité des fêtes et toutes formes de regroupements collectifs continuent à exister après le 1<sup>er</sup> janvier.

## Pourquoi ?

Un projet Commun, pour un avenir serein.



Saint-Germain Village et Pont-Audemer ont un projet commun, une vision commune qui repose sur deux enjeux essentiels : l'avenir du territoire et le service aux citoyens.

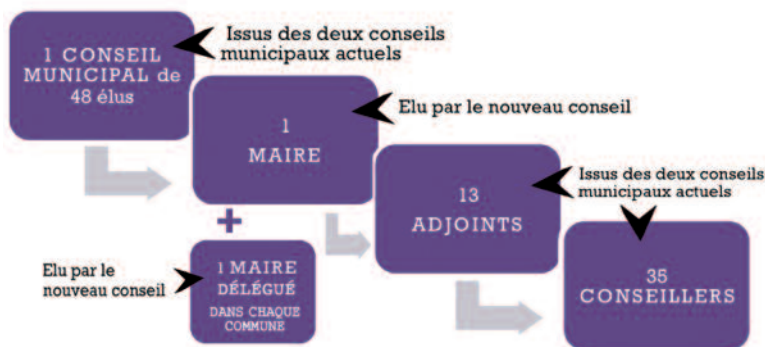
Le service aux citoyens est au cœur de notre projet.

La raison d'être d'un tel projet, c'est de satisfaire l'intérêt général en mutualisant les moyens pour offrir des services de qualité et de proximité.



## Quelle gouvernance jusqu'aux prochaines élections municipales ?

À COMPTER DE JANVIER 2018  
ET JUSQU'ÀUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES



La commune nouvelle se substituera donc aux deux anciennes communes dans tous leurs aspects juridiques et financiers.

L'ensemble des équipes municipales élues en 2014 siégeront au conseil municipal de la commune nouvelle : 48 élus (29 de Pont-Audemer, 19 de Saint-Germain-Village).

Le nouveau conseil élira un maire et 13 adjoints.

## Quels services ? Et pour qui ?

L'accès aux services sera le même pour tous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, les tarifs réservés aux résidents de Pont-Audemer vont s'appliquer pour l'ensemble des habitants que ce soit pour la médiathèque la Page, l'école de musique, les ateliers des maisons de quartier...

Des services seront également développés dans le premier semestre 2018 :

- extension des missions de la police municipale sur le secteur de Saint-Germain Village ;
- le bus urbain circulera sur l'ensemble de la commune nouvelle ;
- les services d'aides sociales vont également se consolider avec la création d'un CCAS plus important.

Se regrouper est un dispositif gagnant/gagnant.  
Gagnant pour les usagers,  
gagnant pour les services.